

“rir ces terres, à un prix raisonnable, des Ordres religieux, pour recouvrer lui-même les fermages, ou vendre les terrains par petits lots. Le Saint-Siège a jugé bon d'accéder à cette demande, et a promis son aide pour persuader aux religieux de vendre leurs terres”.

“*Deuxième question.*—Sous le régime espagnol, les relations de l'Eglise et l'Etat étaient tellement intimes que les autorités ecclésiastiques ne demandaient pas la permission de l'Etat pour occuper des terres, afin d'y ériger des églises ou des couvents, de sorte que beaucoup de ces églises et de ces couvents sont construits sur des terrains cédés aujourd'hui au Gouvernement des Etats-Unis par le traité de Paris. En ce cas, si le titre légal appartient au Gouvernement, le titre réel a passé aux paroisses, et d'après le droit canon, le Gouvernement doit céder ces terres aux évêques au bénéfice des paroisses. En conséquence, les Etats-Unis désirent les céder à l'Eglise qui est le réel propriétaire. Le Saint-Siège a accepté cette offre”.

“*Troisième question.*—Depuis que l'Espagne est venue maîtresse des Philippines, c'est-à-dire depuis le règne de Philippe II qui a donné son nom à ces îles, les trois Ordres religieux mentionnés ci-dessus, et auxquels il faut ajouter celui des Franciscains, se sont rendus dignes, comme dit le gouverneur Taft, de beaucoup de louanges par leurs travaux pour la christianisation des îles et l'introduction de toute la civilisation qui y règne. Grâce aux efforts de ces religieux, la population de sept ou neuf millions d'âmes, qui est maintenant dans l'archipel, appartient à la religion catholique. Il en est résulté les relations cordiales qui existaient entre l'Eglise et l'Etat. Sous l'administration espagnole beaucoup d'institutions charitables et bienfaisantes d'origine civile étaient administrées par des religieux, tandis que d'autres, d'origine ecclésiastique, étaient administrées par la Couronne. De cette situation résulte la difficulté de savoir aujourd'hui à qui les dits établissements appartiennent. Les Etats-Unis demandent que chaque cas soit étudié sur pièces et que chaque institution, après mûre délibération, soit rendue à son vrai propriétaire”.

“*Quatrième question.*—Durant le cours de la guerre contre les insurgés philippins, un grand nombre de cou-